



!NFO RETRAITÉS
EXPRESS

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75950 PARIS CEDEX 19
TÉL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

N° 57 du 19 octobre 2021

DESTINATAIRES :

Aux UTR, URR, UFR, membres du bureau UCR
Confédération, fédérations et URI, Ferpa

Intervention de la CFDT Retraités au conseil national confédéral

Le conseil national confédéral se déroule les 19 et 20 octobre 2021.

Y participent : Nicole Chauveau, Dominique Fabre (membre du BN), Marie-Solange Petit,
Benoit Prince, Yves Vérollet.

Vous lirez ci-après l'intervention de l'UCR.

Dominique Fabre, secrétaire générale

Intervention de l'UCR CFDT au conseil national fédéral le 19 octobre 2021 par Benoit Prince, secrétaire général adjoint

Bonjour à toutes et à tous,

Enfin nous pouvons nous réunir tous ensemble loin des caméras, des micros et des images figées de nos ordinateurs. Même si la crise a permis de nous améliorer dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information rien ne remplace les échanges de vive voix.

De même, la semaine dernière, près de 200 militants retraités ont été heureux de se retrouver lors de notre assemblée générale de mi-mandat à Amnéville-les-Thermes.

Ce fut l'occasion d'échanger sur l'actualité revendicative des retraités ainsi que de l'actualité revendicative fédérale avec Laurent Berger. Encore une fois, merci Laurent pour ton intervention et la séance de questions-réponses très appréciée des participants.

Notre débat d'actualité revendicative des retraités s'est concentré principalement sur le PLFSS 2022. Pour la CFDT Retraités ce projet de loi ne répond pas à nos attentes en ce qui concerne l'autonomie des personnes âgées. Ce n'est ni une réforme comme l'annonce la ministre, ni la loi que nous attendons.

Pour autant, le texte présenté apporte des avancées réclamées de longue date. Il en est ainsi de la création d'un tarif socle national. Ce tarif devrait aider à garantir l'équité territoriale qui n'était jusqu'alors pas assurée.

Pour autant, comme le font remarquer des militants investis dans les associations d'aide à domicile, le montant de ce tarif socle est le plus souvent inférieur au coût réel. Dans un communiqué de presse les associations d'aide à domicile estiment ce coût à 32 euros de l'heure soit 10 euros de plus que le tarif socle proposé par le gouvernement. Le PLFSS ne donne aucune indication ni sur les données qui ont servi à la fixation du montant initial, ni sur l'évolution de ce montant dans les prochaines années.

L'autre risque soulevé par nos militants est que l'application de ce tarif socle entraîne une diminution des heures des plans d'aide dans les départements où les tarifs actuels sont très inférieurs. Les militants CFDT Retraités siégeant dans les CDCA (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie) seront très vigilants sur l'application de ce tarif socle.

Par ailleurs, si la CFDT Retraités salue l'annonce du renforcement du temps de médecins coordinateurs, la généralisation des astreintes infirmières de nuit en Ehpad ou encore le développement de structures d'appui au bénéfice des établissements et services du secteur médico-social avec le déploiement d'équipes mobiles de gériatrie et d'hygiène, elle déplore la prévision trop faible d'augmentation de personnels.

Les 10 000 ETP supplémentaires au cours des cinq prochaines années, pour 7 000 établissements, prévus dans le projet de loi, ne permettront ni l'amélioration générale du taux d'encadrement de ces établissements, ni l'amélioration des conditions de travail des salariés et des conditions de vie des personnes âgées.

Comment peut-on alors envisager, comme le prévoit le PLSS, que les Ehpad soient des « centres de ressources territoriaux » pour accompagner, en articulation avec les services à domicile, les personnes âgées ne résidant pas dans l'établissement ? S'il y a un large consensus pour faire évoluer les Ehpad, comme nous en avons débattu lors de notre dernier congrès à Bordeaux en 2019, le PLFSS 2022 ne fait qu'esquisser un mouvement qu'il faudrait amplifier par des dispositifs plus ambitieux.

Pour la CFDT Retraités, le point de blocage le plus important qui a fait qu'il n'y ait pas de loi Grand âge ou Générations solidaires, est le problème de gouvernance entre notamment l'État et les départements, tant sur le partage des responsabilités que celui du financement. Les campagnes présidentielle et législatives seront l'occasion pour l'UCR et les UTR d'interpeller les candidats sur la nécessité de cette loi Autonomie.

Un autre point important abordé lors de notre rencontre nationale fut bien sûr le pouvoir d'achat des retraités. Laurent dans son intervention a rappelé les négociations Agirc-Arrco et la décision du bureau national de juillet de signer l'avenant à l'accord de 2019.

Néanmoins, que ce soit lors du débat d'actualité ou lors de l'atelier sur l'avenir de notre modèle social, les militants ont rappelé la nécessaire attention que nous devons avoir vis-à-vis des basses pensions.

Dans le rapport parlementaire sur les petites retraites, rapport remis au premier ministre en mai dernier, les députés Lionel Causse et Nicolas Turquois notaient que 37 % des retraités ont une pension inférieure à 1 000 euros, avec une surreprésentation des femmes parmi ces retraités. Je rappelle que 1 000 euros n'est pas la revendication de la CFDT.

Les retraités ayant des basses pensions sont ceux qui sont le plus impactés par l'augmentation des prix de l'énergie mais aussi par l'augmentation des prix des produits alimentaires. De même, l'augmentation annoncée des complémentaires santé va peser encore plus. Aujourd'hui, la complémentaire santé pèse pour 11 % dans le revenu des personnes percevant des basses retraites avec une perspective à 16 % dans quelques années si rien ne change.

Depuis les années 2000, les dépenses « pré-engagées » connaissent une forte montée en charge, d'après une étude de France Stratégie. Elles sont passées entre 2001 et 2017 de 27 % à 32 % de la dépense totale des foyers. Pour les bas revenus, ces dépenses « pré-engagées » peuvent représenter jusqu'à 35 % de leur revenu.

Si comme l'a dit Laurent sur France Info, amener la réforme des retraites sous le seul angle de l'âge de départ est une profonde erreur et une méconnaissance de la réalité des travailleurs, une réforme des retraites qui ne prendrait pas en compte la revalorisation des basses pensions serait une erreur toute aussi profonde.

Car, n'oublions pas, comme le rappelle le Comité de suivi des retraites dans son dernier avis de juillet dernier, les réformes passées n'assurent l'équilibre financier que grâce à un décrochement significatif du niveau de vie relatif des retraités en comparaison de son niveau actuel.

Enfin, le dernier temps fort de notre assemblée de mi-mandat fut la table ronde « Fin de vie : le droit de choisir ».

Ce fut l'occasion de rendre hommage à Paulette Guinchard, ancienne secrétaire d'État aux personnes âgées, ancienne adhérente à l'UTR du Doubs, qui a fait le choix de mourir le 4 mars dernier à Berne.

Les interventions de Marie-Odile Esch, sur l'avis du CESE (Conseil économique social et environnemental) : « Vieillir dans la dignité », de Véronique Fournier, ancienne présidente du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie, et le témoignage de deux proches aidantes nous ont permis de faire l'état des lieux de la fin de vie en France.

Les témoignages de Nadia Geerts, sur la situation en Belgique, d'Arnaud Caupenne, gériatre au CHU de Poitiers, sur la situation à l'hôpital, de Cloé Pillot Tonnelier, de l'AG2R La Mondiale, sur l'accompagnement des aidants et de Benjamin Mattely, membre du conseil d'administration de l'ADMD (Association pour le droit de mourir dans la dignité), nous ont démontré toute la nécessité de réécrire la loi Claeys-Léonetti pour une fin de vie digne.

Comme vous le voyez, pour la CFDT, les campagnes électorales à venir seront des moments forts de mobilisation de nos militants pour une véritable loi Autonomie, pour la défense du pouvoir d'achat et pour la réécriture d'une loi pour une fin de vie choisie.